

# LE PLAFOND DE VERRE des femmes fonctionnaires

 Les femmes sont sous-représentées dans les fonctions dirigeantes de l'administration fédérale

► Dans deux cas précis, des mesures de *discriminations positives* doivent être appliquées au sein de l'administration fédérale. Ces quotas concernent les personnes en situation de handicap et la parité hommes-femmes pour les fonctions dirigeantes. Deux types de quotas, mais pas plus : le ministre de la Fonction publique, Steven Vandeput (N-VA,) ne compte pas en instaurer de nouveaux à l'avenir. *“Nous pensons qu'une place vacante doit être remplie par la personne ayant les bonnes compétences et pas sur base de quotas”*, nous assure sa porte-parole.

Mais les critères existants sont-ils respectés ? La réponse est négative...

S'agissant de la parité hommes-femmes, la règle s'applique uniquement aux titulaires d'une fonction de management et aux agents statutaires (appartenant aux niveaux A3, A4 et A5). Une manière d'éviter que la gent féminine se heurte au fameux plafond de verre. *“Ce quota stipule que chaque organisation dont deux tiers, ou plus, des membres du personnel sont du même sexe, doit tenter de rétablir la parité hommes-femmes”*, nous précise Aurelie Damster, porte-parole du SPF Bosa, qui chapeaute le personnel des différents SPF. *“Si deux lauréats à des fonctions (N et N-1) sont à égalité, la préférence doit aller au candidat du sexe sous-représenté.”*

Cette règle ne suffit visiblement pas à éviter une sureprésentation masculine.

En résumé, les femmes sont clairement sous-représentées dans les plus hautes fonctions dirigeantes.

Concrètement, il existe cinq classes au sein de la fonction publique fédérale : A1, A2, A3, A4, A5. La classe A5 étant la plus élevée.

Sans conteste, le nombre d'hommes (3.447) qui occupent des fonctions dirigeantes au sein des différents services publics fédéraux est supérieur à celui des femmes (3.280).

Ces dernières dominent cependant les postes de grade A1. C'est l'exception, et non la règle. Car, de manière très nette, plus le grade et les responsabilités s'élèvent, plus les effectifs prennent une coloration masculine.

**LA DOMINATION MASCULINE** se révèle relativement légère pour les A2 mais s'accroît pour les niveaux A3, où les hommes sont près de deux fois plus nombreux. Pour les grades les plus élevés, c'est encore pire. En A4, on compte carrément 235 hommes et 88 femmes, et 22 hommes pour 7 femmes en A5 !

Le quota qui concerne les personnes handicapées est encore moins bien respecté. Si les organisations fédérales ont l'obligation d'en recruter au minimum 3 %, le taux d'emploi des collaborateurs avec un handicap se chiffre à peine à 1,44 %.

Adrien de Marneffe

**RÉPARTITION HOMMES-FEMMES POUR LES FONCTIONS DIRIGEANTES**

Fonction publique administrative fédérale - Année de référence 2017 - Personnes physiques

